



Arrêté n° 2026-055A

Objet : Délégation de fonctions à Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives aux grands équipements et aux relations avec les clubs sportifs sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Alexandre Gennaro, 11^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- la gestion des piscines et de la patinoire d'agglomération,
- le suivi du parc événementiel (parc des expositions et Phare),
- le suivi des mises à disposition des équipements sportifs des lycées,
- la gestion de l'aérodrome de Challes-les-Eaux,
- la gestion du Chambéry Savoie Stadium,
- le suivi de la mise à disposition du mur d'escalade situé dans la gare,
- la représentation du président de la Communauté d'agglomération à la présidence de la commission de délégation de service public du parc événementiel,
- les relations avec les associations et les clubs utilisateurs des équipements d'agglomération et les clubs concourant au rayonnement de l'agglomération,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2026-055A**

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35876H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35876H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026